

**BIEKERECH**

6, Dikrecherstrooss
L-8523 Biekerech
www.beckerich.lu
info@beckerich.lu
Tél.: (352) 23 62 21 - 1
Fax: (352) 23 62 91 62

REGISTRE AUX DELIBERATIONS Du Conseil Communal de BECKERICH

Séance publique du 2 juin 2014

Date de l'annonce publique de la séance..... **23.05.2014**

Date de la convocation des conseillers **23.05.2014**

Présents MM. Lagoda, bourgmestre; Fassbinder et Wampach, échevins; Boonen, Braun, Loutsch, Mmes Van der Kley, Schmartz, et M. Bartholomé, conseillers.

Absents: a) excusé..... **néant**
b) sans motif..... **néant**

Le Conseil communal,

Considérant que notre service technique dispose d'un traceur grand format (A0, A1 et A2) pour réaliser des impressions et copies graphiques à jet d'encre ;

Attendu que la pratique montre que notre service technique est des fois obligé à faire des copies de plans sur ce périphérique pour des particuliers ou promoteurs dans le cadre de la procédure d'autorisation de leurs demandes de permis de construire ;

Considérant plus particulièrement l'évolution des prix pour les cartouches et le rouleau papier indispensables pour assurer le bon fonctionnement de cette imprimante ;

Tenant compte des propositions soumises par le collège des bourgmestre et échevins tendant à se faire rémunérer ce service par une redevance forfaitaire de 10.- Eur/copie ;

Vu les articles 99 et 107 de la Constitution ;

Lu notamment l'article 106,7° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après en avoir délibéré conformément à la loi,

d é c i d e u n a n i m e m e n t

d'introduire en principe à partir du 1^{er} juillet 2014 une redevance forfaitaire de dix (10) Eur. par copie effectuée sur notre imprimante grand format, dite « Plotter ».

La présente est transmise à l'Autorité supérieure, avec prière d'approbation.

Fait et délibéré à Beckerich, date qu'en tête.

Suivent les signatures !

Pour extrait certifié conforme.

Beckerich, le 3 juin 2014

Le bourgmestre,

Le secrétaire,



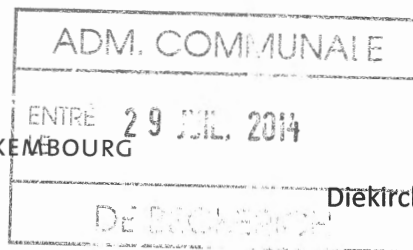
KLIMABÜNDNIS
LËTZEBUERG



DORFERNEUERUNGSPREIS
1996



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur



Diekirch, le 24 juillet 2014.

Commissariat de district de Diekirch

Références : 3.162/2014 – PM

Concerne: Commune de Beckerich

Objet: Introduction d'une redevance forfaitaire pour la confection de photocopies sur « Plotter ».

Délibération du conseil communal du 02 juin 2014.

Transmis à Monsieur le Bourgmestre de la commune de Beckerich en me référant à la lettre ci-jointe de Monsieur le Ministre de l'Intérieur du 21 juillet 2014, références MI-DFC-4.0042/NH (27342), et aux fins demandées.

Laurent Knauf
Commissaire de district